

INFORMATIONS MUNICIPALES

Dispositifs de vidéosurveillance et de dissuasion par ultrasons

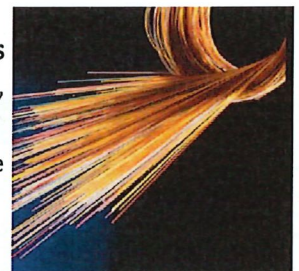
De nombreux habitants installent des caméras de surveillance autour de leur habitation (un jardin, une cour, au-dessus d'une porte d'entrée ou d'un portail) essentiellement pour prévenir des cambriolages. Cette mesure de sécurité peut permettre de dissuader d'éventuels intrus malveillants mais aussi de les identifier en cas d'infraction ou de simple repérage. La loi autorise cette pratique mais elle est encadrée par le droit. La vidéosurveillance doit être exclusivement destinée à assurer la sécurité du domicile et de ses annexes. Elle ne peut être autorisée pour d'autres motifs comme celui de filmer l'espace public, les jardins et les habitations du voisinage. **Filmer une personne à son insu est interdit par la loi** (voir site de la CNIL). Concernant les dispositifs sonores destinés à éloigner les animaux, même si ils sont tolérés sur l'espace privé, ils ne doivent pas occasionner de nuisances ou de gêne aux passants et aux riverains. En effet, certaines personnes notamment les jeunes enfants peuvent être sensibles aux ultrasons. Aussi, afin de minimiser l'impact sur l'audition et pour le confort de tous, il est **impératif d'orienter ces appareils vers l'espace privé**.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Fin du réseau cuivre téléphonie et internet

Le 31 janvier 2026 marquera la fermeture commerciale nationale de toutes les offres sur réseau cuivre : arrêt des ventes de nouveaux abonnements utilisant le réseau cuivre, quel que soit l'opérateur. Les abonnements déjà souscrits seront en revanche maintenus. L'arrêt des services du réseau cuivre est prévu dans notre commune au plus tard le 31/01/2027.

Pensez dès à présent à contacter votre opérateur pour passer à la fibre si nécessaire.



Mutuelle Communale

Dans le cadre de notre partenariat avec la Mutuelle Familiale de Normandie, la commune vous propose l'adhésion à un contrat de groupe.

La MFN vous accueillera lors d'une réunion d'information le vendredi 6 février après midi de 14h à 15h30 Espace Mairie. Ce temps d'échange permettra de **rappeler les avantages du dispositif**, de répondre aux questions des habitants et de présenter les modalités d'adhésion, toujours dans un esprit de proximité et de solidarité.

Horaires d'ouvertures

Lundi : 8h30-12h30 / 13h30-18h

Mardi : 8h30-12h30

Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h

Jeudi : 13h30-17h

Vendredi : 8h30-12h30 /

Mairie - 11 rue Roland Vico - 14280 Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
Tél : 02.31.29.11.00 / Fax : 02.31.29.11.09 / @ : mairie.stgbh@orange.fr

Informations municipales

www.mairie-stgermainblancheherbe.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Travaux au Chemin Vert / Rue d'Authie

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier du Chemin Vert à Caen, des travaux seront entrepris sur la rue d'Authie, sur la section comprise entre le giratoire de la rue de Touraine (Aldi) et la limite communale de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. Ces interventions seront réalisées en deux phases sur janvier et février 2026. Le projet prévoit le réaménagement complet de ce tronçon, incluant la création d'une piste cyclable. Celle-ci permettra, à terme, d'assurer une liaison entre Saint-Germain-la-Blanche-Herbe et la rue de Touraine à Caen (cf plan d'aménagement ci-dessous). Pendant la durée des travaux, les conditions de circulation seront adaptées comme suit (conformément à l'arrêté) :

Du 26 au 30 janvier 2026 :

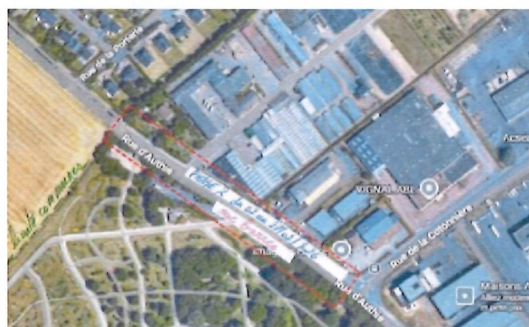
Rue d'Authie (portion entre Aldi et St Germain la Blanche Herbe):

- Circulation par alternat. Le périmètre de l'alternat sera adapté en fonction de l'avancement des travaux.
- Maintien des accès aux commerces, services, cimetière.

Du 2 au 27 février 2026 :

Rue d'Authie – section comprise entre la rue de la Cotonnière et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe :

- Circulation en route barrée ;
- Maintien des accès aux commerces, services et au cimetière.



Ateliers parents / enfants

L'association 1001 Bonheurs s'allie avec Rézominot afin de proposer désormais des ateliers parents/enfants tous les lundis matin dans leurs locaux à Caen, à la limite de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe et de Saint-Contest.

📍 Adresse : 20 rue Villons-les-Buissons, 14000 Caen
(Juste à côté de *Funambule et Compagnie*, au Village des Minots)

🕒 Horaires : Tous les lundis de 9h45 à 11h15. Ce nouveau lieu est particulièrement adapté aux enfants, pensé pour leur bien-être et leur épanouissement.

👤 Contact : Madame Eline LANDON 06.52.38.16.37

ENFANCE - JEUNESSE



Remplacement du directeur du CLSH / MJC chemin vert

Après plus de cinq années d'engagement auprès des enfants et des familles, Guillaume Ester quitte la direction du centre de loisirs de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. Il est remplacé par Kissimati Abdillahi, qui prend ses fonctions dans la continuité du projet pédagogique.

La nouvelle directrice poursuivra les actions engagées afin de garantir un accueil de qualité et de continuer à faire vivre des projets adaptés et innovants au service des enfants de la commune.

Madame Kissimati ABDILAHI - kissimatimjc@gmail.com—06.71.21.88.69

A VOS AGENDAS

Février	8	Repas des Séniors	12h00	Espace Ardenna
Mars	2	Conseil municipal	18h30	Salle du Conseil
	15 et 22	Elections Municipales	8h-18h	Olivier et Ardenna